



uniterre

MAI 2021

N° 2 66^e ANNEE

JAB 2518 NOOS

WWW.UNITERRE.CH

DES FREEGOS
La jeune association Free Go

LES PDR
Obstacles et chances

ASSEMBLEE GENERALE
Retour et convocation 20 mai 2021

LE JOURNAL PAYSAN INDÉPENDANT



L'IMPORTANT, C'EST LE PRIX!

EDITORIAL

VANESSA RENFER
PAYSANNE ET SECRÉTAIRE D'UNITERRE

L'agriculture continue de faire couler beaucoup d'encre en Suisse. Au cœur de l'actualité, l'utilisation des phytosanitaires, les élevages intensifs et les importations de fourrage semblent remettre en question un modèle bien établi et provoquent le désarroi au sein du monde agricole.

A toutes ces questions, Uniterre continue d'apporter la seule réponse qui compte vraiment: des prix justes. Parce que toute peine mérite salaire, et parce qu'un produit de qualité, tel que demandé par une part toujours plus grande de la population, a un coût qu'il convient de couvrir par un prix de vente adapté. Ainsi, chacun des débats qui agitent le monde paysan trouve sa solution, en grande partie tout du moins, au travers d'un prix convenable, d'un prix équitable. On ne le dira jamais assez.

Il est demandé aux paysannes et paysans suisses de travailler sans produits phytosanitaires de synthèse? Alors il est juste que les risques de cultures et les éventuelles pertes de rendement, ainsi que la main d'œuvre supplémentaire, soient compensés par un prix plus élevé.

Il est demandé que la taille des élevages soit réduite et que les fourrages soient produits localement? Alors il faut revaloriser la production desdits fourrages, et payer la viande et le lait issus de ces animaux avec un prix qui permet aux familles paysannes de vivre dignement.

L'on se lamente que du beurre étranger doit être importé parce que la production indigène ne suffit plus? Dans ce cas, c'est un marché transparent qui doit permettre l'utilisation du lait dans les bons canaux et ce lait doit être écoulé à un prix équitable.

Nous voulons nous passer d'huile de palme? Commençons déjà par valoriser nos propres productions d'oléagineux, et pas seulement par une prime de culture!

En outre, on ne peut que regretter que bien des questions agricoles soient lancées sur la place publique sans que les paysannes et paysans n'aient été consultés au préalable. Que l'on secoue le cocotier de temps à autre, c'est un mal nécessaire pour faire avancer la réflexion. Toutefois, un dialogue préalable avec le monde paysan éviterait bien des déboires et les tristes règlements de compte auxquels on peut assister sur les réseaux sociaux. Peut-on avancer et construire ensemble si l'on ne se comprend pas? Certainement pas. En tant que membre d'une organisation comme Uniterre, on ne peut qu'espérer qu'à l'avenir, le dialogue soit mené dès le début, afin d'éviter par la suite de bien stériles débats. •

RÉCOLTE DE PRINTEMPS DANS LE COLLECTIF DE LA TOUVIÈRE

Des réfrigérateurs en libre-service afin de réduire le gaspillage alimentaire et d'aider les plus démunis.

DES FREEGOS BIEN REMPLIS !

VANESSA RENFER
PAYSANNE ET SECRÉTAIRE D'UNITERRE

A Neuchâtel, la jeune association Free Go veut réduire le gaspillage alimentaire et venir en aide aux plus démunis. Les frigos en libre-service, gérés par des bénévoles, permettent d'atteindre simplement ces objectifs. Rencontre avec Marilyn Béguin, présidente de l'association, qui s'est lancée dans cette aventure dans le cadre d'un jeu.

RACONTE-NOUS LA NAISSANCE DE FREE GO !

Marilyn: c'est arrivé un peu par hasard, suite à un jeu de cartes comportant des défis à réaliser afin de sortir de notre zone de confort. L'une d'elles comportait le défi "Donner à manger à une personne sans abri".

J'ai souhaité réaliser ce challenge, alors je me suis informée sur la façon d'offrir un repas à une personne sans abri. Pendant mes recherches, j'ai pris connaissance qu'un réfrigérateur en libre-service se situait à La Chaux-de-Fonds. A la suite de la publication de cette nouvelle sur les réseaux sociaux, l'une de mes connaissances a pris contact afin de me demander si un tel service existait dans le bas du canton de Neuchâtel. Après une discussion et plusieurs recherches, on s'est vite rendu compte que non. Touchées par l'absence d'un tel réfrigérateur dans leur région et ayant la volonté de changer les choses, nous avons pris l'initiative de réunir un comité constitutif. L'Association Free Go a ainsi été fondée.

COMMENT ÊTES-VOUS ORGANISÉS ?

Nous avons un comité avec une présidente, une vice-présidente, une secrétaire, une trésorière et une responsable des réseaux sociaux. Sur le terrain, il y a des responsables répartis par canton et par secteur, et des bénévoles qui les soutiennent. Il faut savoir que tous les frigos sont disposés à l'intérieur de commerces existants, ceci afin d'assurer la sécurité et l'hygiène.

QUI SONT LES DONATEURS, QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

Les donateurs sont des commerces locaux ou d'autres associations, pour ce qui est des invendus. Les privés peuvent également apporter les produits qu'ils n'arriveront pas à consommer avant la date limite.

Toute personne peut bénéficier du Free Go, nous ne mettons pas de limite car nous ne souhaitons pas participer à la stigmatisation de ces personnes, la société le fait déjà bien assez.

QUELS SONT LES PRODUITS LES PLUS UTILES, OU LES PLUS DISTRIBUÉS ?

Aujourd'hui dans notre association, je dirais les fruits et légumes, car c'est quelque chose qui coûte encore relativement cher, quand on a un budget serré. Des boulangeries offrent leurs invendus, parfois conséquents, en fin de journée.

Mais tous les aliments sont utiles et méritent d'être sauvés de la poubelle !

EXISTE-T-IL D'AUTRES ACTIONS SIMILAIRES AILLEURS EN SUISSE ?

Il y a par exemple, Madame Frigo, une organisation fondée à Berne en 2014. Le fonctionnement est un peu différent, les frigos ne sont pas intégrés au sein d'un commerce, mais restent dehors, et sont surveillés et entretenus par des bénévoles. Le principe et les buts sont toutefois les mêmes. Sur

leur site, les ménages privés sont clairement appelés à amener les produits qu'ils ne pourraient pas consommer avant la date de péremption.

QUELS SONT VOS PROJETS D'AVENIR ?

Nous souhaitons nous établir dans les cantons voisins. Dès 2021, le canton de Vaud a rejoint notre aventure en installant un premier Free Go à Bussigny. A long terme, nous souhaitons faire bénéficier les cantons voisins de notre concept et de notre expérience.

EST-CE QUE LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES VOUS SOUTIENNENT ?

Non, malheureusement les communes ne nous aident pas, pour le moment, à part toutefois la commune de Bussigny dans le canton de Vaud. L'Etat non plus malheureusement, nous n'avons reçu aucune aide de leur part dans le canton de Neuchâtel.

Concernant les magasins, nous avons des aides de Denner Satellite et des Landis, les autres ne veulent pas nous aider. Migros nous a fait bénéficier d'un don de 250.- pour acheter des produits mais ils ne veulent pas mettre à disposition leurs invendus. Aldi nous a offert un bon de 80.-, mais pas d'invendus non plus.

Dans le canton de Vaud cependant, les Migros Partenaires (des commerces de détail qui collaborent avec Migros) nous font bénéficier d'une partie de leurs invendus.

QUE PEUVENT FAIRE LES PERSONNES QUI SOUHAITENT PARTICIPER À VOTRE ACTION ?

Il y a plusieurs façons de nous aider: en devenant bénévole, en versant un don sur notre compte Twint ou sur notre compte bancaire, mais aussi en devenant membre actif grâce à une cotisation annuelle. Le bénévolat est essentiel, mais nous avons aussi besoin de fonds pour acheter des frigos et créer de nouveaux emplacements. •

NOUS CONTACTER :

<https://www.association-freego.ch/>
<https://www.facebook.com/assocFreeGo>
<https://www.instagram.com/freegoneuch/>
Tél: 078 669 10 01

www.madamefrigo.ch

Twint: 078 710 09 28
IBAN: CH60 0076 6000 1032 7955 7
Versement pour: Banque Cantonale neuchâteloise,
2000 Neuchâtel
En faveur de: Association Free Go Rue de Beau-Site 14,
2014 Bôle

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN SUISSE

C'est un chiffre à peine croyable: 2'800'000 tonnes d'aliments finissent à la poubelle chaque année en Suisse, selon un graphique proposé par le WWF. Cela représente 330 kg d'aliments par habitant, et près de 25% des émissions dues à la production de nourriture. Parmi les plus grands responsables, on retrouve le secteur de la transformation, avec 38%, et les consommateur.trice.s avec 31%. Réduire de moitié cet immense gâchis, c'est un des objectifs que la Suisse s'est engagée à atteindre d'ici 2030 dans le cadre des Objectifs de Développement Durables (ODD). Pourtant il n'existe aucune mesure contraignante à cet égard. Des mesures simples permettent une réduction efficace des pertes alimentaires: supprimer le calibrage, acheter en petites quantités, planifier ses repas et apprendre à conserver et utiliser les restes. Les denrées alimentaires trop bon marché freinent les consommateur.trice.s dans leur prise de conscience, la revalorisation du travail paysan peut donc aussi participer à réduire le gaspillage. Au niveau agricole, responsable de 13% des pertes, de nombreux déchets sont heureusement réaffectés intelligemment: affouragement au bétail, labour des résidus de récolte, utilisation dans les installations de biogaz et vente de produits de 2^e qualité dans certains points de vente.

LES GRANDS DISTRIBUTEURS ET LES INVENDUS

Frileux au départ, les géants du commerce de détail prennent petit à petit leurs responsabilités. Migros participe au programme Too good To go depuis un peu plus d'un an. La transformation de restes de pain en bière, la fabrication d'aliments pour bétail, animaux de compagnie et pensionnaires de zoo et la mise en vente des fruits et légumes "moches" sont également pratiqués, ainsi que la transformation dans les installations de biogaz. On peut relever enfin les fortes baisses de prix en fin de journée et de semaine. C'est déjà ça... Il manque cependant de moyens et de volonté politique pour agir en amont pour en combattre les causes. C'est donc une responsabilité collective qui doit être à l'œuvre et la grande distribution a là un rôle de premier plan à jouer.

LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (PDR)

RUDI BERLI
MARAÎCHER ET SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Parmi les outils d'aides aux améliorations structurelles et à l'investissement, les PDR, créés lors de la politique agricole 2007, constituent un outil favorisant les démarches collectives régionales, en lien avec l'agriculture, dans une perspective d'amélioration de la plus-value au niveau de la production. Jusqu'à aujourd'hui, près de 200 projets ont été présentés. Les contributions fédérales à fonds perdus sont variables et peuvent s'élever jusqu'à 50% du montant budgété, à quoi s'ajoutent des contributions cantonales. Ces projets représentent donc un levier financier très intéressant dans une perspective de favoriser les circuits courts, la transformation régionale paysanne, les outils de regroupement de l'offre et les circuits de distribution directe. Face aux conséquences néfastes de la dérégulation libérale des marchés, de la perte des structures de commercialisation directes et décentralisées, il s'agit là d'un outil pertinent dans la transition vers un système alimentaire plus durable et plus équitable, qui peut permettre un rééquilibrage des pouvoirs économiques en faveur de la production paysanne. Ceci étant bien sûr une condition décisive pour la mise en œuvre de cette transition.

A PRIORI, LA CONCEPTION DES PROJETS devrait partir des acteurs du terrain et ne pas venir de l'administration fédérale ou cantonale. Pour cette raison, la définition des projets est laissée ouverte aux acteurs pour favoriser l'innovation et pour s'adapter aux besoins régionaux. Dans la réalité, c'est l'attitude et la disponibilité des institutions cantonales qui ont une influence décisive sur la mise en place, l'orientation économique et sociale, ainsi que sur l'élaboration des PDR. Il est dès lors essentiel que l'orientation politique des administrations cantonales aille dans le sens d'une démocratisation des systèmes alimentaires et de la souveraineté alimentaire. Cette condition peut favoriser l'accompagnement des projets de terrain et empêcher un accaparement des ressources par des groupes de pression économique déjà présents dans la région, et garantir ainsi aux paysans un accès au marché de proximité. Ce dernier est essentiellement dominé par des acteurs de la grande distribution et des transformateurs industriels.

L'ÉTUDE ET L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DU MARCHÉ doit inclure des considérations sociales, culturelles et environnementales, et s'inscrire dans un projet de développement régional plus vaste. Il faut une vision commune des acteurs régionaux avec des objectifs largement soutenus et une stratégie claire. Les critères de viabilité économique ne doivent pas exclure le développement de la vente directe et de contrats entre des consommateurs privés et institutionnels et des producteurs ou des regroupements de producteurs.

LA BASE LÉGALE ET LES DÉMARCHES À SUIVRE. C'est l'art. 93, al. 1, let. c, de la loi sur l'agriculture qui constitue la base légale pour "le soutien aux projets de développement régional et la promotion des produits locaux et régionaux". L'objectif conditionné à une participation prépondérante de l'agriculture est de soutenir la contribution de l'agriculture au développement des zones rurales et de renforcer les chaînes régionales de création de plus-value.

Les projets soutenus sont élaborés dans le cadre d'un processus structuré en plusieurs étapes; après la soumission de l'esquisse du projet et l'approbation d'une contribution de coaching pour le soutien, suit la planification détaillée du projet, et ensuite sa mise en œuvre dans un cadre qui peut durer jusqu'à six ans à partir de la planification détaillée. L'instrument est mis en œuvre par la Confédération et les cantons, avec des rôles et des responsabilités différents à chaque étape du processus.

UN PDR DOIT COMPRENDRE UN MINIMUM DE TROIS MESURES avec des orientations différentes (production, transformation des produits, commercialisation des produits, diversification ou valorisation de la région), dont le contenu doit être aligné sur un concept global et coordonné avec le développement régional et l'aménagement du territoire. Les PDR peuvent aussi comprendre le soutien des mesures visant à concrétiser les préoccupations du public concernant les aspects écologiques, sociaux ou culturels. L'aide comprend, outre des contributions à fonds perdus, l'octroi d'aides à l'investissement sans intérêt.

LES DÉFIS ET LES CONTRAINTES. La transparence dans l'élaboration du projet et dans sa mise en œuvre, ainsi que l'orientation stratégique pour l'appui et la gestion par les cantons, seront décisifs pour le caractère inclusif et une accessibilité non discriminante vis-à-vis des acteurs paysans régionaux. C'est une garantie contre le risque d'une inégalité de traitement. Sans cet encadrement, les projets courent le risque d'être accaparés par des structures qui disposent des capacités humaines et économiques pour répondre aux exigences complexes d'un tel projet.

Les PDR permettent également de soutenir des activités locales dans le domaine du marketing ou de la promotion des ventes et de la communication. La limitation dans le temps de ces soutiens doit cependant être prise en compte pour ces mesures. Le financement de contributions pour la construction de bâtiments d'infrastructure en plaine doit être mené de manière à ne pas provoquer de distorsion de concurrence au sein de la production locale.

LES DIFFICULTÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PDR. Parmi les aspects problématiques des PDR, il faut noter la grande complexité, la lourdeur de l'instrument et le temps nécessaire à la planification du projet, qui est en contradiction avec le développement dynamique des marchés et des projets et qui peut être dissuasif. Les enjeux financiers en raison des contributions élevées ne doivent par ailleurs pas devenir une incitation pour un montage de projets déconnectés des réalités économiques et paysannes.

L'exigence d'une coopération inter-agricole accrue est très positive. C'est un point fort, essentiel, du concept. Cependant, la gestion opérationnelle de la coopération inter-entreprises au sein d'un PDR est très importante mais également très exigeante, tant au niveau du temps que du processus. L'approbation simultanée de tous les sous-projets souligne l'importance de la coopération. Dans le même temps, cela peut toutefois entraîner des retards et réduire la flexibilité temporelle du processus. Cela peut être critique pour les sous-projets individuels. La flexibilité est également perdue en termes de contenu.

CAR LES PROJETS PEUVENT ENCORE CHANGER pendant la longue période de planification, ou alors la mise en œuvre de certains projets peut être urgente. Cependant, comme ils ne peuvent démarrer qu'en même temps, cela entraîne régulièrement des retards dans l'ensemble du projet. A cet égard, une plus grande flexibilité serait souhaitable! Bien que les projets doivent être connus au début de la mise en œuvre et que les contributions doivent être fixes, les modifications des sous-projets ainsi que le remplacement d'éléments similaires sont possibles tant que les fonds initialement approuvés sont investis dans la période de mise en œuvre approuvée.

Avec la signature de la convention d'exécution entre la Confédération, le canton et le promoteur, le contenu du PDR est en grande partie fixé, et avec la décision de financement, le cadre financier du PDR en particulier est définitivement établi.

LES CRITÈRES ET MODES DE FINANCEMENT DOIVENT ÉGALEMENT ÊTRE OUVERTS et ne pas être excluants vis-à-vis de montages financiers non-conventionnels (financement participatif, etc.). Le processus avec les phases de l'esquisse du projet, de la clarification préliminaire et de la phase de base implique un niveau élevé de dépenses en personnel et en argent pour la préparation du PDR.

POUR CETTE RAISON LA VULGARISATION AGRICOLE et les cantons doivent mettre en œuvre des ressources techniques, humaines et financières pour accompagner ces projets. Les



.. AU SERVICE D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE DURABLE

cantons ont aussi un rôle important dans la diffusion de l'information sur l'instrument pour permettre un accès large et non discriminant à ces projets.

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT FUTUR

- Une vision économique claire et l'établissement d'un lien précoce entre les sous-projets du PDR permettront de développer le projet de manière ciblée et efficace.
- Les PDR devraient être intégrés, avec d'autres politiques sectorielles, dans le développement régional. Le processus d'accompagnement cantonal doit être structuré en fonction d'objectifs formels et politiques plus transparents.
- L'abandon d'un projet doit être possible à tout moment sans inconvénient financier pour les acteurs impliqués dans le projet.
- Le potentiel de vente et la possibilité de commercialisation doivent être examinés dans l'optique de la souveraineté alimentaire lors de la clarification préliminaire. Par conséquent, les sous-projets qui ne nécessitent pas une planification plus détaillée pourraient déjà être mis en œuvre sur la base de la clarification préliminaire.
- En rendant le processus de mise en œuvre plus flexible, les sous-projets individuels pourraient être mis en œuvre dès que la clarification préliminaire a été achevée. Cela permettrait également d'atténuer les problèmes liés à l'obligation de soumettre l'ensemble du projet PDR en même temps.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Evaluation intermédiaire, guide pour la planification et directives concernant les PDR sous www.ofag.admin.ch
> Instruments > Développement rural PDR

Coordonnées bancaires pour vos dons

Banque Raiffeisen Broje Vully Lacs
1564 Domsdidier
CCP de la Raiffeisen 17-1378-2

IBAN: CH23 8080 8002 5119 3914 1

UNITERRE
av. du Grammont 9
1007 Lausanne

UNITERRE est reconnu d'utilité publique par les autorités fiscales du Canton de Vaud. Vous pourrez déduire de vos impôts tous vos dons à UNITERRE. MERCI!



QUAND LES GRANDES ENTREPRISES FONT JOUER LEURS MUSCLES FENACO ET LA CONCURRENCE, UNE TRAGI-COMÉDIE

VANESSA RENFER
PAYSANNE ET SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Souvenez-vous, il y a quelques mois, Uniterre a été alertée par des membres de la section fribourgeoise que la coopérative fenaco avait décidé de s'opposer à un projet de développement régional (PDR) porté entre autres par des producteurs de légumes bio. Nous avons co-signé une lettre ouverte pour protester contre cette manière de faire. Retour sur les éléments-clés de cette affaire, et la procédure en cours.

DANS LE CADRE DES PDR, des maraîchers bio du Seeland fribourgeois ont déposé un projet afin de valoriser le commerce de leur production. Alors que tous les signaux, tant du canton que de la Confédération, étaient au vert, coup de théâtre! Notre très chère fenaco, coopérative que l'on désigne comme appartenant au monde paysan, déposait une opposition à ce projet. La démarche a de quoi choquer, lorsque l'on connaît le poids de cette méga-entreprise dans tous les domaines ayant trait à l'agriculture: commerce d'engrais et de phytosanitaires, commerce de semences, de céréales, d'animaux, transformation et commercialisation de la production agricole, commerce de carburants, etc. Dès lors, quelle mouche les avait donc piqués, à vouloir s'opposer au projet régional de quelques maraîchers et acteurs locaux du commerce?

Suite à la lettre ouverte rédigée par Bio Fribourg, qu'Uniterre a bien évidemment co-signée avec plusieurs organi-

sations agricoles, fenaco nous a fait parvenir une première réponse. Dans leur missive, il est expliqué que fenaco ne souhaite absolument pas s'opposer aux PDR en général, ni même à ce PDR en particulier, et que ses investissements récents montrent bien que leur volonté est de développer une agriculture encore plus durable. Ce n'est donc pas non plus une critique à l'égard de la production bio. Non, leur argument principal est qu'une grande partie du financement de ce projet (13 des 17 millions qui devraient être alloués) seraient destinés à l'infrastructure de deux entreprises en aval de la production, dont l'une serait un leader dans ce domaine au niveau national.

A CE TITRE, FENACO ESTIME qu'il s'agit de concurrence déloyale. Un fait plutôt cocasse, lorsqu'on sait que le chiffre d'affaires de fenaco s'est monté à près de 7 milliards de francs en 2020, et que les deux entreprises qu'ils visent par leur opposition sont beaucoup plus modeste, et de très loin.

Au moment d'écrire ces lignes, tant l'Etat de Fribourg que Bio Fribourg ont pris position et ont répondu à fenaco. La balle est maintenant dans le camp de cette dernière. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

La lettre ouverte est disponible sur notre site, de même que la réponse de fenaco.

Les annonces aberrantes continuent de nous arriver les unes après les autres.

LE MARCHÉ LAITIER À LA DÉRIVE

BERTHE DARRAS

SECRÉTAIRE D'UNITERRE, POUR LA COMMISSION LAIT D'UNITERRE

L'année 2021 n'a malheureusement pas bien commencé pour la production laitière, même si nous pouvons tout de même nous réjouir du succès du lait équitable! Revenons un peu sur quelques événements marquants, et esquissons les pistes de solution pour sortir de ce marasme sans nom!

DEMANDE D'IMPORTATION DE LAIT FRAIS. Tout d'abord, dans l'Agri du 15 janvier, nous apprenions qu'une fromagerie St Galloise – Imlig – avait fait une demande d'importation de lait frais destiné au trafic de perfectionnement. Cette demande a été validée quelques semaines plus tard par l'Administration Fédérale des Douanes. Il s'agit d'un très mauvais signal pour la branche laitière; cela montre que les acheteurs refusent de payer le lait plus cher, alors qu'il commence à se faire rare. Autre point très inquiétant de cette demande: ce permis d'importation est valable pour 3 ans. Cela signifie que la fromagerie pourra à l'avenir, pour chaque négociation d'achat de lait, menacer de ne pas acheter le lait en Suisse pour le fromage d'exportation, et préférer le lait européen. De plus, cette autorisation pourrait donner la mauvaise idée à d'autres fromageries de faire la même demande. Nous analysons cela comme un pas de géant vers l'ouverture de la ligne blanche!

DEMANDE D'IMPORTATION DE BEURRE DE 1500 TONNES. Quelques semaines plus tard, le 5 février 2021, nous apprenions que l'Interprofession Lait (IP lait) avait fait, en catimini, une nouvelle demande d'importation de 1500 tonnes de beurre. En effet, nous ne l'avons même pas appris d'un communiqué de presse de l'IP Lait mais par la newsletter de Big-M*. Sans surprise, cette demande d'importation de beurre a été acceptée par l'OFAG à peine 10 jours plus tard. Soit dit en passant, cette annonce n'a fait l'objet que d'une brève, à peine lisible, dans l'Agri du 19 février. Cela nous laisse un goût amer: si peu de place pour une telle annonce? Sommes-nous déjà tant habitués aux annonces d'importation de beurre pour y prêter si peu d'attention dans notre journal agricole? Mais que se passe-t-il?

L'HEURE DE L'ACTION. Suite à ces deux annonces, nous avons rencontré Stefan Kohler, directeur de l'IP Lait, ainsi que Michel Darbellay qui s'occupe des questions du marché laitière à l'USP. Cela nous a permis de mieux comprendre certains points mais surtout de confirmer que le fonctionnement de l'IP Lait est complètement sclérosé et que les producteurs y sont beaucoup trop faiblement représentés. A cet effet, Big-M avait fait la demande, courant février, de rentrer à l'IP Lait en tant que représentant des producteurs de lait. Étonnamment (c'est ironique), cette demande a été refusée. Les raisons? Les membres de Big-M sont déjà représentés au sein de l'IP Lait par le biais de leurs organisations de producteurs de lait ET les objectifs de Big-M ne correspondent pas à la vision de l'IP Lait: Big-M veut atteindre ses objectifs par la lutte, alors que l'IP Lait le fait par la négociation et la recherche de consensus.

Concernant l'importation de beurre, pourquoi ne pas réussir à augmenter le prix du lait? Rappelons-le, le prix du lait a augmenté de 2 centimes entre 2019 et 2020, non pas grâce au marché, mais plutôt grâce au tapis vert (label Swissmilk Green). La loi de l'offre et de la demande ne fonctionne donc que dans un sens. L'une des raisons évoquées pour ne pas augmenter le prix du lait: il semblerait que certains acteurs de la grande distribution aient bloqué le prix de vente consommateurs de la plaque de beurre.

CELA NOUS A CONFORTÉ DANS LE FAIT QUE:

- Nous ne devons pas baisser les bras et devons continuer à nous battre en faisant des actions! A l'heure d'écrire ces lignes, une action va être organisée prochainement – pour plus d'informations, consultez notre site ou contactez-moi ici: b.darras@uniterre.ch

- Nous devons continuer d'utiliser les outils politiques et démocratiques des motions et interpellations pour renforcer la transparence sur ce marché laitier opaque. D'ailleurs, à ce sujet, la motion 19.3952 "Améliorer les termes du contrat-type de l'Interprofession du lait", adoptée à 185 voix par le Conseil National, a fait récemment l'objet d'une question de Martin Haab: l'Interprofession du lait a-t-elle déjà été portée à la connaissance du Conseil fédéral? Si non, quand s'attend-il à la recevoir? Le 8 mars 2021, le Conseil fédéral répondait que: "L'OFAG a organisé une table ronde avec les parties prenantes au début du mois de mai 2020. L'Interprofession du lait a ensuite été priée par écrit par le chef du DEFR de prendre en compte les principales demandes de la motion lors de la révision de son actuel contrat-type. Le Conseil fédéral part du principe que l'Interprofession du lait prendra une décision sur la révision du contrat-type lors de sa prochaine assemblée des délégués, qui aura lieu le 14 juin 2021." A notre tour de poser la question à Stefan Kohler lors de notre rencontre en mars: l'IP Lait a-t-elle réussi à avancer sur des améliorations? Stefan Kohler nous a répondu qu'à ce stade, aucune solution concluante n'avait été trouvée. Attendons donc le 14 juin!

- 2 autres motions concernant les aberrations du supplément fromager sont en cours de traitement. Car ne nous le cachons pas: que ce soit les importations de beurre ou cette demande d'importation de lait pour le trafic de perfectionnement, la cause première de celles-ci, c'est la prime pour le supplément fromager, sujet sur lequel nous nous battons depuis des années. Le système actuel est tellement tordu qu'il pousse les industriels à fabriquer du fromage pour l'exportation, qui n'a aucune valeur ajoutée et qui empêche, notamment, l'utilisation du lait pour la fabrication de beurre. Pour rappel, en 2019, la Suisse a exporté 6064 tonnes de "Switzerland Swiss".
- Nous travaillons encore à l'élaboration d'autres demandes que nous pourrions transmettre aux parlementaires.

SOUVENEZ-VOUS. En train d'écrire un article sur les origines du lait équitable en Suisse, je me suis replongée dans la grève du lait de 2008: au mois de mai de cette année-là, les producteur.trice.s de lait commençaient une grève du lait et protestaient contre le prix de l'époque: 72 centimes par kilo... Suite aux négociations, une augmentation immédiate de 6 centimes avait été obtenue. Aujourd'hui, les producteur.trice.s touchent entre 55 et 65 centimes par litre de lait et pourtant s'accrochent de toutes leurs forces à ce noble métier. Ils et elles ont besoin de croire que leur métier a encore un avenir! •

*Big-M = Bäuerliche Interessengruppe für Marktkampf = Organisation de producteurs de lait de Suisse alémanique



DISPUTE SUR LES MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU BACTÉRIEN

FRANZ FELDER

AGRONOME ET MEMBRE DE L'ASSOCIATION SUISSE POUR LES ARBRES FRUITIERS À HAUTE TIGE

L'Office fédéral de l'agriculture a rétrogradé le feu bactérien du statut d'organisme nuisible soumis à quarantaine à celui de "organismes réglementés non de quarantaine" (ORNQO). Cela signifie qu'à l'avenir, cette maladie ne sera soumise à aucune déclaration ou lutte obligatoire. C'est une bonne nouvelle pour les agriculteur.trice.s ayant des arbres à haute tige, qu'ils devaient abattre sur ordre des autorités. Toutefois, suite à l'insistance des producteurs intensifs de fruits, de nouvelles zones de protection contre le feu bactérien ont été réintroduites "par la petite porte". Ainsi, l'Office de l'agriculture et de la sylviculture du canton de Lucerne a réintroduit des zones de protection. Dans les nouvelles zones, le feu bactérien doit être combattu sous contrôle officiel. Étant donné que l'élagage des vieux arbres n'est pas efficace, l'abattage continuera à l'avenir, et cela même sans ordre officiel.

CEPENDANT, LES SOURCES D'INFECTION LES PLUS IMPORTANTES dans les cultures fruitières professionnelles sont les arbres présentant une prévalence latente. Des études ont montré qu'environ 10% de tous les arbres situés dans une zone de feu bactérien sont concernés. Cela signifie que de nombreux arbres sont infectés sans présenter de symptômes. En cas d'épidémie de feu bactérien, cela peut entraîner des dégâts importants dans ces cultures. En revanche, les arbres fruitiers à haute tige sont capables de tolérer, voire de résister au feu bactérien sans souffrir de dégâts importants.

CINQ PRODUCTEURS DE FRUITS À HAUTE TIGE DE LUCERNE ont déposé une plainte contre les nouvelles zones de protection. Ils demandent que ces zones soient révoquées et que toute mesure de lutte contre le feu bactérien soit réalisée sur une base volontaire entre producteur.trice.s de fruits. •

SOURCE:

1 document du FiBL:

www.fibl.org/fileadmin/documents/shop/1577-varietes-hautes-tiges.pdf. Page 5)

PLUS D'INFORMATIONS:

www.feubacterien.ch

LE COURRIER

Votre abonnement, la garantie d'un média indépendant

Essai Web 2 mois: CHF 19.-

www.lecourrier.ch

HISTORIQUE

MATHIAS STALDER
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Is auraient dû gagner haut la main, a conclu un commentateur après le vote sur l'accord de libre-échange AELE avec l'Indonésie. Les partisans, s'entend. Au lieu de cela, les "groupuscules faibles et marginaux" autour du syndicat paysan Uniterre ont remporté plus qu'un succès d'estime. "Une gifle" pour les partis et les associations économiques libéraux ainsi que pour le Conseil fédéral. Il est clair que le bastion des grandes entreprises autour de la puissante organisation faîtière économique Economiesuisse est en train de s'effondrer, conclut un autre commentateur.

WILLY CRETEGNY, INITIATEUR DU RÉFÉRENDUM, DÉCLARE :

"Le vote sur l'accord de libre-échange de grande envergure avec l'Indonésie est historique car c'est le premier accord depuis plus de 50 ans à être soumis à un référendum. Le résultat est très encourageant: plusieurs cantons ont rejeté l'accord et aucun n'a voté clairement en sa faveur! Cela signifie que nous avons réussi à ouvrir le débat de fond et que nous devons maintenant poursuivre ce combat pour un commerce équitable, cohérent, respectueux de l'environnement et pour une économie qui a du sens."

TOUTEFOIS, LA JOIE AU VU DU RÉSULTAT de 48,4% de votes négatifs n'arrive pas à faire oublier la colère suscitée par le soutien hésitant des partis, notamment du PS et des puissantes ONG autour de la coalition sur l'huile de palme et au-delà. Avec leur soutien, nous aurions pu le faire. Mais nous pouvons également affirmer avec confiance que nous aurions réussi à renverser la différence de 90'000 voix par nos propres moyens. Parce que notre travail de campagne peut être encore meilleur. Le large réseau qu'Uniterre a pu constituer, notamment depuis l'initiative pour la souveraineté alimentaire, nous rend optimiste pour les débats politiques à venir.

C'ÉTAIT UN GRAND PLAISIR DE MENER CETTE CAMPAGNE avec d'anciennes sympathisantes ainsi que des nouveaux: la jeune équipe de direction de la campagne, les nombreux soutiens dans les régions, la collaboration avec l'agence digitale/organizing et l'équipe de Satigny! Un grand merci à tout le monde!

NOUS N'AVONS PAS PU EMPÊCHER L'APPROBATION de l'AELE avec l'Indonésie par le parlement indonésien le 22 mars 2021 et son entrée en vigueur. Mais nous avons pu apprendre beaucoup par notre travail de campagne et nous avons accumulé de nombreuses connaissances sur les réalités sociales en Indonésie et les effets destructeurs du libre-échange.

NOUS AVONS FAIT LE PREMIER PAS et la prochaine étape est déjà en préparation: le référendum contre le Mercosur (Paraguay, Uruguay, Brésil et Argentine). Ceci dit, il n'est pas encore certain que l'accord voie le jour, puisque les négociations sont terminées depuis deux ans. Le texte de l'accord est encore secret, mais apparemment, certains points sont en train d'être clarifiés juridiquement. Il est clair qu'après le résultat historique du référendum du 7 mars 2021, le Mercosur sera encore plus en difficulté. En effet, un chapitre sur la durabilité, derrière lequel certains membres du PS ou certaines ONG pourraient se cacher, est complètement absent de cet accord. Quoi qu'il en soit, Uniterre envisage un référendum. De nombreux comités régionaux se sont déclarés prêts et nous sommes en contact avec nos organisations partenaires en Amérique du Sud. Cette fois-ci, nous allons y arriver! •

UNE NÉCROLOGIE: CH - L'UE

HERMANN DÜR
AUTEUR INVITÉ

Après quatre ans de négociations, l'accord-cadre avec l'UE est sur le point de disparaître. Hermann Dür, ancien propriétaire du moulin Dür et politicien UDC de Burgdorf (BE) a résumé pour nous les principaux points critiqués:

1. Le droit déclaré par l'UE comme étant pertinent pour le marché intérieur (aides d'État, réglementation relative au bien-être des animaux, droit fiscal, libre-échange, quotas et droits de douane, options des traités d'État, etc.) aurait dû être adopté de manière dynamique. Puisque l'UE pourrait également définir ce qui est pertinent pour le marché intérieur en premier lieu, le champ d'application matériel de l'accord-cadre sur l'obligation d'adopter une loi est fondamentalement indéterminé et illimité.
2. Si la Suisse ne voulait pas adopter un règlement, l'UE aurait le droit d'imposer des sanctions (appelées "mesures compensatoires"). Il s'agirait notamment de la super guilotine, c'est-à-dire de la menace d'annuler tous les accords bilatéraux. Cela reviendrait à abolir notre droit constitutionnel de référendum et d'initiative, car tous les votes seraient soumis à cette épée de Damoclès de l'UE. De plus, puisqu'une telle sanction ne sera pas fortement liée à l'objet du vote, le principe de l'unité de l'objet serait également aboli. En outre, l'insécurité juridique serait maximale, car on ne saurait jamais clairement quelles sanctions entreraient en vigueur en cas d'adoption d'un projet de loi.
3. En cas de désaccord sur l'interprétation de l'accord, ce serait à la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) de trancher, puisque le tribunal arbitraire mentionné dans le contrat-cadre ne disposera d'aucun pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne les exigences de la CJCE. Cependant, la CJCE est le tribunal de l'autre partie. (En outre, cette cour – très différente de notre système – a également un mandat politique explicite, soit l'union toujours plus étroite de l'Europe). Un nouveau recours devant une juridiction supérieure ne serait plus possible.
4. L'accord de libre-échange de 1972, qui fonctionne sans problème et par lequel s'effectuent environ 90% des échanges entre la Suisse et l'UE, serait désormais également soumis à des adaptations juridiques unilatérales, à des sanctions unilatérales et à la juridiction de la CJCE.

CES QUATRE POINTS CONCERNENT EN PRINCIPE TOUS LES SECTEURS et ont un impact sur tous les niveaux (Confédération, cantons et communes). Toutefois, l'agriculture et le commerce seraient particulièrement touchés par le transfert de pouvoir à Bruxelles. Les multinationales et autres grandes entreprises peuvent faire du lobbying à Bruxelles relativement facilement et, si nécessaire, se délocaliser en cas d'échec. Ces possibilités ne sont guère ouvertes à l'artisanat et encore moins à l'agriculture.

DANS UNE PREMIÈRE PRISE DE POSITION, RUDI BERLI, SECRÉTAIRE SYNDICAL D'UNITERRE, a vivement critiqué l'accord-cadre, affirmant qu'il "remet en question une politique agricole suisse indépendante et menace la souveraineté alimentaire. Le système des paiements directs ou des mesures publiques équivalentes, comme l'interdiction du génie génétique, pourraient être déclarés obstacles au commerce et devenir des motifs d'action en justice pour l'UE."

QUE FAUDRAIT-IL DONC FAIRE PAR RAPPORT À L'UE? Heureusement, la réponse à cette question est très simple: nous continuerons sur la base des plus de 140 accords bilatéraux existants entre la Suisse et l'UE et des principes de l'OMC. Les membres de l'UE, en particulier, y ont un grand intérêt. Si des ajustements sont nécessaires, les négociations seront menées comme il est d'usage au niveau international – de manière bilatérale et sur un pied d'égalité. •

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'UNITERRE RETOUR ET CONVOCATION 20 MAI 2021

Le 11 mars dernier, Uniterre a tenu son Assemblée générale sous forme de visioconférence, afin de valider rapports, comptes et budget, et aller de l'avant. A notre grand regret, nous avons été contraints d'organiser l'Assemblée générale 2021 sous forme de visioconférence. Alors que nous y avons renoncé au printemps 2020, dans l'espoir d'une amélioration de la situation sanitaire, nous avons préféré faire ce choix et enfin régler un certain nombre de points comme toute association y est contrainte.

Il était en effet fondamental de présenter aux membres le rapport du président, le rapport d'activité élaboré par le bureau, ainsi que les comptes des exercices 2019 et 2020. Outre qu'il s'agissait d'une obligation statutaire, cela a permis à l'équipe d'Uniterre de continuer d'avancer dans de bonnes conditions. Malheureusement, la forme bien peu conviviale de la visioconférence n'a pas attiré les foules, seule une dizaine de membres se sont connectés. Les différents documents sont disponibles (sur demande au bureau: info@uniterre.ch)

Le choix a cependant été fait d'en rester aux questions purement statutaires. La paysannerie vit des heures difficiles et de nombreuses questions se posent. De plus, notre président Charles-Bernard Bolay a annoncé qu'il mettrait un terme à son mandat en 2022.

La décision a donc été prise d'organiser **une assemblée générale extraordinaire**, en présentiel, le 20 mai prochain. Cette journée de rencontres et de discussions doit permettre à l'équipe du bureau de présenter ses travaux en cours et de soumettre ses projets. Ce sera également l'occasion de définir ensemble les grands axes stratégiques, et de présenter le cahier des charges pour la présidence, afin de trouver une personne pour succéder à M. Bolay.

Avec un budget à l'équilibre et avec les réflexions nourries des membres qui débattront avec nous le 20 mai, Uniterre a toutes les cartes en main pour continuer d'avancer dans les combats qui sont les siens: une agriculture durable, respectueuse des animaux et de notre environnement, et qui offre aux familles paysannes un revenu décent et de réelles perspectives d'avenir. •

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Stratégie 2021-2023 et réflexions en vue de nommer un.e nouveau.elle président.e
Jeudi 20 mai 2021, 9h30-16h00

Le lieu, l'ordre du jour et les détails pratiques vous seront communiqués suite à votre inscription. Nous sommes tributaires des décisions du Conseil fédéral.

Prière de vous inscrire
auprès de Vanessa Renfer:
v.renfer@uniterre.ch

LETTRE DE LECTEUR

YVES BATARDON, PAYSAN ET MEMBRE D'UNITERRE

VOTATION CONCERNANT LES INITIATIVES POUR UNE SUISSE SANS PESTICIDES ET EAU PROPRE. En tant que paysan je me questionne sans avoir besoin de détenir la vérité. Je suis paysan vigneron (Bio viti, PI Agri). Je me permets d'exprimer mon ressenti sur les futures votations concernant l'agriculture. Nous paysans et paysannes, nous avons à choisir entre la peur de perdre les aides liées à la technocratie politique agricole PA 22* ou de participer à la construction de l'agriculture biologique dans toute la Suisse. Personnellement je vais voter Oui à l'initiative pour une Suisse sans pesticides de synthèses. (Et Non à l'initiative Eau propre, initiative qui manque d'objectivité en stigmatisant l'agriculture.)

COMME IL EST FRÉQUENT DEPUIS PLUS DE 20 ANS, ceci avant chacune des votations sur les initiatives qui se veulent progressistes, les détenteurs du pouvoir économique véhiculent avec l'aide de leurs assujettis, une communication basée sur la peur et le déni. Le déni de reconnaître la part de responsabilité de l'agriculture face à l'état actuel de la nature. Et la peur qui permet de prédire le pire si l'on change de cap. Cette posture de victime, enlève aux paysans toute velléité d'imaginer un autre possible que celui prôné par l'Office Fédéral de l'Agriculture. A l'occasion des votations du 13 juin, ne serait-il pas temps d'accepter notre part de responsabilité et d'abandonner nos peurs du changement? Allons-nous continuer de dire Non? Comme pour les initiatives pour la souveraineté alimentaire. Non à des aliments équitables. Non aux multinationales responsables et encore non au référendum sur l'huile de palme. Allons-nous sans autres questionnements, réserver le même refus à l'initiative pour une Suisse sans pesticides de synthèse?

LE OUI OU LE NON NE DOIT PAS DÉCOULER DE SLOGANS. Il est de notre responsabilité de citoyens, d'écouter l'autre et de s'informer pour construire sa pensée. Non pas de "vérité", mais d'éléments factuels, scientifiques, sociaux, environnementaux et économiques crédibles. Pour répondre aux enjeux du futur, nous avons besoin avant les votations de juin, d'un engagement constructif de nos chambres d'agricultures. Elles doivent dépasser la posture de porte-voix de l'Union Suisse des Paysans. Elles se doivent d'organiser des tables rondes internes entre paysans, ceci avec des médiateurs neutres pour pacifier les échanges. Ce serait une opportunité pour partager nos expériences, pour qu'enfin la base paysanne puisse exprimer son ressenti, il est essentiel de donner la parole aux jeunes, car ils et elles seront les forces vives de nos exploitations en 2030.

ACTUELLEMENT, BEAUCOUP D'ENTRE NOUS S'ÉPUISENT PAR LOYAUTÉ À LA TERRE. Le pouvoir politique en profite, il impose aux paysans la compétitivité en exigeant une production toujours plus "durable". Cet antagonisme est intenable dans un système de plus en plus dérégulé, le prix de nos productions bio ou non bio a pour seule valeur, celle que la Migros ou la Coop sont prêtes à donner. Les transformateurs et la grande distribution sont les maîtres du jeu. Unique échappatoire, la vente directe nous permet de conserver de l'espoir. Pourtant chaque jour deux fermes disparaissent. La politique agricole prônée par la confédération n'est simplement pas compatible avec une agriculture familiale en lien avec la nature.

Il est lamentable que la Confédération n'ait pas jugé bon de proposer un contreprojet, cela démontre son incapacité à définir l'agriculture de demain.

Si le 13 juin, l'initiative pour une Suisse sans pesticide de synthèse est acceptée par le peuple, nos organisations professionnelles devront être attentives à l'élaboration de la loi.

Dix ans pour parvenir à une l'agriculture suisse sans pesticide de synthèse sera difficile à concrétiser, mais elle nous donnera l'opportunité de reconstruire les liens et la confiance, entre nos campagnes et la population de notre pays. Pour ce faire, il sera indispensable de reconstruire cette nouvelle agriculture sur la base de prix justes et rémunérateurs pour nos productions. Initier une agriculture équitable et écologique est un défi pour nous paysans, mais aussi pour notre société. Mon vœux. Une Suisse où des paysans et paysannes confiant-es, formeront des apprentis-es avec joie et fierté, pour qu'en 2030 le pays compte 1000 fermes de plus qu'aujourd'hui. •

Information: <https://pesticides-en-question.ch/>

LETTRE DE LECTEUR

ULRIKE MINKNER, PAYSANNE ET MEMBRE D'UNITERRE

UN RÊVE... Beaucoup de dégâts. Des têtes brûlées ici et là, pour les médias une aubaine. Les paysans et les paysannes s'affrontent à nouveau. Une arène merveilleuse à observer de loin, avec une distance suffisante par rapport au sol, au fumier et au lisier comme d'autres l'affirment.

Oui, je parle des deux initiatives sur les pesticides. La population peut se détendre: Tout le monde veut une Suisse propre, une eau propre, un sol propre, un air propre. Tout propre. Vous voulez quelque chose, je veux quelque chose aussi:

Je veux qu'on s'attaque à cela ensemble. Cela signifie: moins de consommation de biens qui polluent le sol, l'eau et l'air ici et dans d'autres pays. Moins de transports dans le monde, moins de trafic aérien (juste pour le plaisir), moins de trafic en général, moins de produits d'entretien horribles, moins de plastique-fantastique, plus de consommation locale, même si c'est plus cher et moins brillant; moins de gens qui ne peuvent pas se permettre cela. Mais ceux d'entre vous qui gagnent suffisamment et qui répondent oui aux deux initiatives avec le sourire, ceux-là, je veux les voir faire une volte-face radicale. Ensemble, nous pouvons renverser le système économique et c'est ce qu'il faudra. En écrivant ces lignes, je fredonne la chanson de Janis Joplin. Elle a chanté contre le monde de la consommation il y a 50 ans...

„Oh Lord, won't you buy me a Mercedes Benz
My friends all drive Porsches, I must make amends
Worked hard all my lifetime, no help from my friends
So Lord, won't you buy me a Mercedes Benz.“

Je nous souhaite à tous.te.s de nombreuses discussions passionnantes et des esprits échauffés qui se refroidiront ensuite dans l'abreuvoir le plus proche. •

RESILIENT AGRICULTURE FOR GLOBAL HEALTH UNE AUTRE AGRICULTURE POUR ÉVITER DES PANDÉMIES

Après une année de pandémie, nous n'avons pas vraiment progressé. Quelles sont les causes de cette crise, comment en est-on arrivé là, comment pourra-t-on la contrer?

- Thèse 1: Les chaînes d'alimentation industrialisées et mondialisées favorisent les maladies émergentes.
- Thèse 2: Les responsables de la crise sont ceux qui en bénéficient.
- Thèse 3: Pour sortir de cette impasse, un autre "métabolisme" entre homme et nature doit être développé. Agroécologie et souveraineté alimentaire au lieu du système agro-industriel, la privatisation des terres et de l'eau.

Nous discuterons de ces thèses les 4 et 5 juin 2021 avec des expert.e.s en ligne et peut-être aussi en présentiel.

Lien: <https://agrarinformatique.ch/resilient-agriculture-for-global-health/>



RESPIBOL BOLUS aux plantes

Soutien respiratoire
veaux, élevage et engraissement

LGC LANDINGS GEN & COM
LGC SA
1627 Vaulruz
026 913 79 84
www.lgc-sa.ch

AGENDA

Assemblée générale extraordinaire Uiterre

Jeudi 20 mai 2021, 9h30-16h00
Stratégie 2021-2023 et réflexions en vue de nommer un.e nouveau.elle président.e. Prière de vous inscrire
Vanessa Renfer: v.renfer@uniterre.ch
voir p 7: Assemblée générale Uiterre

Manifestation: L'alimentation c'est politique!

Samedi, 05.juin 2021, 15h00 - 17h30, Place Fédérale
Organisé par: Agriculture du futur

Resilient Agriculture for Global Health

Une autre agriculture pour éviter des pandémies

Vendredi et samedi 4 et 5 juin 2021, 12h30-15h00
<https://agrarinformatique.ch/>; / PROGR, Waisenhausplatz 30, Bern
voir p 8 au milieu

La Semaine suisse du Goût

du 16 au 26 septembre
Inscriptions ouvertes jusqu'au 15 mai 2021
sur le site www.gout.ch. Participation gratuite pour les membres partenaires. Organisez un événement et joignez-vous à un mouvement qui met le plaisir du goût et les produits authentiques au cœur de nos assiettes et de nos verres!

Deux marchés Bio

Un marché printanier Bio à Bulle
6 juin 2021 de 9h à 17h
et le marché automnale Bio à Fribourg
25 septembre 2021 de 9h à 17h.
www.marchebio-fribourg.ch

LES SECTIONS D'UNITERRE

Les sections cantonales sont la colonne vertébrale d'Uniterre. Devenez membre et engagez-vous dans le travail des sections!

Neuchâtel Philippe Reichenbach 079 640 89 63

Genève Ruedi Berli 078 707 78 83

Fribourg Laurent Curty 079 508 86 35

Vaud André Muller 021 652 75 50

Jura 021 601 74 67

Chablais Pierre Moreillon 024 499 21 17

Valais contact: 078 640 82 50
Uniterre veut relancer une section

Deutschschweiz Mathias Stalder 076 409 72 06

IMPRESSUM

Secrétariat / Publicité

Uniterre, av. du Grammont 9, 1007 Lausanne,
021 601 74 67 www.uniterre.ch info@uniterre.ch

Rédaction

Ulrike Minkner, u.minkner@uniterre.ch
Michelle Zufferey, m.zufferey@uniterre.ch

Editeur, Abonnements et changements d'adresse

Claude Mudry, c.mudry@uniterre.ch

Traductions

Stefanie Schenk
Michael Huber
Bureau

Photographies/ Illustrations

Eric Roset 1,2,4,5

Imprimerie

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix et Environs
1450 Sainte-Croix, 024 454 11 26
Imprimé sur papier certifié FSC-Mix.